

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**500089 O. FC. DE RUELLE**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

9 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président MATHIEUX PHILIPPE

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE

Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)



## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**500161 U.S. CHATEAUNEUF**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

5 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président LASNIER JEAN YVES

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**506939 A.S. AIGRE**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

4 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président GEOFFRION OLIVIER

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**506940 C.O. LA COURONNE**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

6 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président BOUYE ALEXIS

OU :

Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,  
Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**506967 COQS ROUGES MANSLE**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

8 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président ABRAHAM BAPTISTE

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**507031 U.S.A.M. MONTBRON**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

7 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président      **TEXIER DIDIER**

OU :

Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**507045 C.S. ST ANGEAU**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

5 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président DUCLUZEAUD ALAIN

OU :

Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**507081 C.S. ST MICHEL S/CHARENTE**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

7 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président MOREAU BRUNO

OU :

Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**507098 JARNAC S.**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

9 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président GRELIER PHILIPPE

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**507163 F.C. AUBETERRE**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

4 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président JOGUET FREDERIC

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**507168 U.S. CHAMPAGNE MOUTON**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

3 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président BOUCHET MARTIAL

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**507207 AM.J. MONTMOREAU**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

6 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président MICHELET JACKI

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**507287 ET.S. BLANZAC**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

4 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président **MERCERON MARTIAL**

OU :

Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCAION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE

Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)



## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**507328 F.C. CHARENTAIS ISLE  
D'ESPAGNAC**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

6 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président      GIRARD FRANCIS

OU :

Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**507342 S.C. MOUTHIER**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

7 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président DESVAGES PIERRE

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**507376 F.C. NERSAC**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

6 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

- Président BOUSCAILLOU NICOLAS  
 Co-Président SARTORI CHRISTOPHE

OU :

- Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**507545 U.S.A. VERDILLE**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

6 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président BERTRAND JEAN LUC

OU :

Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**507794 ET.S. FLEAC**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

6 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président BLINCOURT SEBASTIEN

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE

Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)



## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**509184 AM.S. SOYAUX**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

8 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président **CLAIREMBAUD BRUNO**

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**510560 U.S. ANAIS**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

5 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président MORISSON ALAIN

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**512160 A.S. CLAIX**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

5 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président MILIERE DANIELE

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**512943 AM.S. ST YRIEIX**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

8 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président ANDRIEUX PHILIPPE

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCAION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE

Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)



## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**514174 U.A.M. VILLOGNON**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

3 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

OU :

Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**514415 AM.S. MERPINS**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

6 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président SAUTON FRANCOIS

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**514428 ET.S. CHAMPNIERS**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

7 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président CRENN PASCAL

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**514530 F.C ST CYBARDEAUX**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

3 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président CRAPOULET AMAURY

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**515107 U.S. CHASSENEUIL**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

6 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

- Président AUTEXIER VERONIQUE  
 Co-Président DRECHSLER GUILLAUME

OU :

- Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**515163 A.S. CHAZELLES**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

5 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président MASSON JACQUES

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**515740 E.S. MONTIGNAC**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

4 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président FACCHIN GEORGES

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**517134 F.C. ROULLET**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

7 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président MALARDE THIERRY

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**517135 J.S. SIREUIL**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

6 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président MURAT ALAIN

OU :

Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE

Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)



## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**517260 CROISSANT D'OR LUXE**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

3 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président CAILLAUD MICHAEL

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**517739 AM.S. DE MONS**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

3 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président DOMAIN NATHAN

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**517984 J.S. BASSEAU ANGOULEME**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

6 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président ROLLAND TERNOI GREGOIRE

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRESENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**518051 C.S. LEROY ANGOULEME**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

9 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président HEBRE VALERIE

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE

Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)



## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**519069 C.A. ST MEME LES CARRIERES**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

3 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

- Président      BEAUFORT DENIS  
 Co-Président    MARIN JEAN

OU :

- Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE

Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)



## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**519248 AM.S. VOEUIL ET GIGET**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

4 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président JOUSSEAUME FABRICE

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**520022 U.S. D'ABZAC**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

5 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président BONNEAU ISABELLE

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**520962 U.S. BRILLAC**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

2 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président      CAMPAIN HUBERT

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE

Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)



## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**521750 L.ASSOCIES GENTE**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

4 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

- Président PALMIER SEBASTIEN  
 Co-Président DECROCK STEPHANE

OU :

- Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRESENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE

Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)



## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**522387 ENT.S. AUNAC**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

2 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président COHO JEAN FRANCOIS

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**522389 ET.S. LESTERPS**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

3 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président TISSEUIL ROBERT

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**523004 AM.LAIQ. GUIMPS**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

4 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président TURPAUD CYRIL

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE

Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)



## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**523097 A.S. DE SALLES D'ANGLES**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

4 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président MORGADO GEOFFREY

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE

Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)



## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**523316 S.L. DE CHATEAUBERNARD**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

7 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président ARNEAU FABRICE

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE

Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)



## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**524152 U.S. DEUX RIVES ARS GIMEUX**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

3 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président BONNET GUY

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**524576 F.C. FONTAFIE**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

6 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président FREIRA MAGALI

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**524976 A.S. BRIE**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

6 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président GAUDILLERE MICHEL

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**524996 U.S. TAPONNAT**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

4 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président LEROY FRANCIS

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**524999 U.S. BALZAC**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

4 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président BUELENS BERNARD

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**525145 U.S. ST MARTIN ANGOULEME**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

4 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président AUGIS FLORENT

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**525270 AM.S. PUYMOYEN**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

7 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président PARDAILHE PIERRE

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE

Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)



## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**525668 ET.S. PRANZAC**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

2 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président FLAUD JEAN MICHEL

OU :

Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE

Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)



## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**526010 U.S. CHANTILLAC**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

4 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président **BARON PATRICE**

OU :

Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**526779 ST. RUFFEC**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

8 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président FOUILLET LAURENT

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**526972 A. S. MOSNAC**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

3 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président DE OLIVEIRA VICTOR MANUEL

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE

Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)



## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**527934 GROUPE SPORTIF FRANCO-PORTUGAIS DE GOND PONTOUVRE**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

5 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

- Président DE SOUSA LOPES AMADEU  
 Co-Président MARTINS DE CARVALHO CARLOS

OU :

- Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²) licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²) du club de N° d'affiliation (OBLIGATOIRE) de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**528157 U.S. ETAGNAC**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

4 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président OUVRIER BONNAZ GERARD

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,  
Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**528316 F.C. ST HILAIRE**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

5 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président GUILMINEAU VINCENT

OU :

Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE

Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)



## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**528883 ASPTT DIRAC FOOT**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

4 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président BELETIER LOLITA

OU :

Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**528905 A.S.F.C. VINDELLE**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

4 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président POTEL FREDERIC

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**529662 A.S.C. SAULGOND**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

3 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président AFONSO NICOLAS

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**529685 ANIMATION L. ST BRICE**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

6 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président BECUE BENOIT

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**529955 ET.S. LINARS**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

7 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président FONTENEAU BRUNO

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**529968 U.A.M. ST SULPICE DE COGNAC**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

5 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président MEUNIER JEAN LUC

OU :

Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE

Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)



## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**530358 U.S. LESSAC**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

5 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président BOUCHAUD NICOLAS

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE

Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)



## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**530360 ET.S. MORNAC**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

6 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

- Président RIPPE XAVIER  
 Co-Président TIXEUIL JEAN PASCAL

OU :

- Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE

Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)



## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**533262 J.S. GARAT-SERS-VOUZAN**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

5 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président VERGNAUD KARINE

OU :

Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**537840 J.S. TOUVRE**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

4 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président RENON BRUNO

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE

Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)



## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**541450 AM.S. DES BORDERIES DE LOUZAC**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

3 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président CHAUMETTE PATRICE

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE

Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)



## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**541490 F.C. DU CONFOLENTAIS**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

7 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président GEMEAU FLORENT

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE

Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)



## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**542515 A.S. CONDEON REIGNAC**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

3 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président BORDELAIS JEREMY

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**544359 ET. F.C. VILLEFAGNAN**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

4 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président JUVET JONATHAN

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**545012 ENT.S. ELAN CHARENTAIS**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

4 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président PELLETIER FLORIAN

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**545013 A.S. ST AULAIS CHALLIGNAC**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

3 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président GRELLIER ERIC

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²) licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²) du club de N° d'affiliation (OBLIGATOIRE) de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**546232 U.S. DE BOUEX**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

4 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président LAFON LOIC

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**546418 F.C. DE ROUILLAC**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

5 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président MILLET STEPHANIE

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²) du club de N° d'affiliation (OBLIGATOIRE) de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²) du club de N° d'affiliation (OBLIGATOIRE) de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**546497 INTER PAYS D'AIGRE**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

3 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président BONNET FRANCK

OU :

Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**547003 J.S. DES TROIS VALLEES**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

3 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président BERNARD DOMINIQUE

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**547099 F.C. HAUTE CHARENTE**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

4 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président DE WARREN SEBASTIEN

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE

Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)



## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**547100 ENT. ST SEVERIN PALLUAUD**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

5 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président GRANGETEAU PASCAL

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**548194 S.C. DE SAINT CLAUD**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

4 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président REDOIS ANTHONY

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**548199 F.C. BRIGUEUIL**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

5 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président VERDIER ALAIN

OU :

Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE

Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)



## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**548897 ENT. BERNEUIL SALLES  
BARBEZIEUX**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

3 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président GOUQUET JULIEN

OU :

Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**548940 ENT.S. DES BEAUX PINS**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

4 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président GIRAUDEAU JEAN YVES

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE

Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)



## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**548944 ET.S. JAVREZAC F.C.  
JARNOUZEAU**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

5 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président GUILLOIN JEAN CLAUDE

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**549611 A.S. VILLEBOIS HAUTE BOEME**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

6 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président DOUILLARD CEDRIC

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**549639 F.C. ST GERMAIN MONTBRON**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

4 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président CHARRIERE LAURENT

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**550637 A. S. C. MAYOTTE  
ANGOULEME**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

3 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président ISLAME MIKIDARE BEN ALI

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**550739 F. C. DE ST AMANT DE BOIXE**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

4 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président CARON SAMUEL

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE

Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)



## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**550826 F.C. GENAC-MARCILLAC-GOURVILLE**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

4 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président ANDRE PASCAL

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**550847 ENT.S. NERCILLAC REPARSAC**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

5 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président BRUEL JEAN CLAUDE

OU :

Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**552109 A.C. DE GOND PONTOUVRE**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

5 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président LE MEILLOUR ALEXANDRE

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE

Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)



## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**552163 ANGOULEME CHARENTE F.C**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

9 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président TRIAUD PATRICK

OU :

Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²) licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²) du club de N° d'affiliation (OBLIGATOIRE) de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE

Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)



## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,  
Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**553791 ENT. NANTEUIL-VERTEUIL**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

4 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président CORNUAUD FREDERIC

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,  
Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**554424 TAIZE-AIZIE - LES ADJOTS**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

3 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président SMOLKOWIEZ PATRICE

OU :

Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**560145 ASSOCIATION SPORTIVE  
D'EXIDEUIL**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

3 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président HACKENSCHMIDT CHRISTOPHER

OU :

Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**560188 ALLIANCE FOOT 3B  
BARBEZIEUX BAINES BARRET**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

8 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président FORNEL XAVIER

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**560437 OLYMPIQUE FOOTBALL  
COURBILLAC**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

3 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président VINCENT THOMAS

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**563725 LA ROCHE-RIVIERES  
FOOTBALL CLUB TARDOIRE**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

8 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

- Président BERMEJO GEORGES  
 Co-Président BERMEJO GEORGES  
 Co-Président LABLANCHE OLIVIER  
 Co-Président MOINE MARION

OU :

- Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²) licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²) du club de N° d'affiliation (OBLIGATOIRE) de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**580878 U.S. MA CAMPAGNE  
ANGOULEME**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

4 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président NEBOUT TONY

OU :

Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**580915 F.C. SAINT FRAIGNE**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

4 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président BALLUSSAUD FRANCOIS

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²) licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²) du club de N° d'affiliation (OBLIGATOIRE) de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE

Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)



## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**580939 U. AM. COGNAC FOOTBALL**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

9 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président PAGEAUD FABRICE

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**581446 A. S. BEL AIR**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

4 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président GASSAMA YACOUBA

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE

Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)



## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**581749 F. C. CHARENTE LIMOUSINE**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

8 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

- Président LACOUTURE ANTOINE  
 Co-Président MOREAU STEPHANE

OU :

- Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**581750 F. C. SUD CHARENTE**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

6 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président JOUANNET FRANCOIS

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE

Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)



## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**581814 ENTENTE FOOT 16**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

5 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président BOUILLARD CYRIL

OU :

Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**581837 F.C. SAINT MAURICE MANOT**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

3 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président VAN DER HEIDE SANDY

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**581839 CHABANAIS F. C.**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

5 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président PASCAUD CHRISTIAN

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE

Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)



## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**581993 COLLECTIF CHARENTE  
ANGOULEME BASSEAU**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

4 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président BOUADJAR MOHAMED

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**582115 LA CAGUILLE SPORTIVE DE CHASSORS**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

3 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président GRAVELLE MATHIEU

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**582381 JEUNESSE SPORTIVE GRANDE CHAMPAGNE**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

6 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

- Président GILARDEAU GREGORY  
 Co-Président BEAU BAPTISTE

OU :

- Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE

Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)



## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**590439 FUTSAL ANGOULEME**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

2 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président CHARLANNE DAMIEN

OU :

Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**590517 JEUNESSE ASSOCIATION BEL-AIR**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

5 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président EL HIMASS FAYCAL

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE



Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)

## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**590613 ASSOCIATION SPORTIVE VARS**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

3 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président JUANOLA CEDRIC

OU :  
 Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE

Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)



## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**734317 A.S.J. SOY AUX-CHARENTE**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

7 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président FORT MARILYN

OU :

Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

# CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CHARENTE

Document original. Ne peut pas être dupliqué (faxé, photocopié, numérisé, etc.)



## IMPORTANT

**Cette convocation doit obligatoirement être présentée le jour de l'assemblée, que ce soit par vous ou par la personne à qui vous aurez confié votre pouvoir. Ne l'oubliez pas !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre Club (pouvoir ci-contre) à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente qui se tiendra :

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 14H30**

**THÉÂTRE JEAN FERRAT – PL. DU CHAMP DE MARS, 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE**

Emargement des clubs de 13H15 à 14H15. Dès votre arrivée, présentez vous obligatoirement aux tables d'emargement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président,  
Gilles ROUFFIGNAT**

Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire

## CLUB

**847382 A. DES FOOTBALLEURS DU VENDREDI**

DISTRICT DE LA CHARENTE

Club Libre

2 Voix

### À compléter par le Président (ou Co-Président) :

Dans tous les cas, que vous représentiez vous-même votre club à cette assemblée ou que vous le fassiez représenter par pouvoir, veuillez cocher ci-dessous la case en regard de votre nom, puis dater, signer et apposer le cachet de votre club.

Président ANDRIEUX THIERRY

OU :

Autre Président ou Co-Président non répertorié ci-dessus en raison d'un changement récent

M

n° Licence

Président

Co-Président

A

Le

/ /

Signature du Président du club (art. 12.3 des Statuts) :

## REPRÉSENTATION DU CLUB

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'Article 12.3 des statuts du District (1).

Un club peut représenter au maximum 1 autre association.

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

### CAS 1 : Présence du Président ou Co-Président

Le Président ou Co-Président représente lui-même son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021 (²)

### CAS 2 : POUVOIR à un membre DU MÊME CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

licencié(e) du même club, de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

### CAS 3 : POUVOIR à un AUTRE CLUB

Le Président ou Co-Président, absent à cette assemblée, donne pouvoir à M

n° Licence (²)

du club de

N° d'affiliation (OBLIGATOIRE)

de représenter son club à l'Assemblée Générale du District de Football de la Charente du 06/11/2021

(1) Pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter sa propre association.

(2) Tout représentant de club (Président(e) ou licencié(e) mandaté par son président) doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.